



APPEL À PROJETS PRINTEMPS 2024 **MÉTROPOLE VACANCES SPORTIVES** **DU 15 AU 26 AVRIL 2024**

www.grandlyon.com

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Avec plus de 2 000 clubs, le sport occupe une place importante dans le tissu associatif et social de la Métropole de Lyon, qui entend soutenir les pratiques sportives pour tous les publics.

Le dispositif « **Métropole vacances sportives** » souhaite ainsi développer et inciter la pratique chez les plus jeunes.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

« **Métropole vacances sportives** » consiste en l'organisation d'**activités sportives variées et gratuites à destination de tous les enfants et jeunes de moins de 18 ans habitant sur le territoire.**

L'accès aux activités se fait sur inscription de manière individuelle ou par l'intermédiaire des structures, MJC, centres sociaux mais aussi structures de protection de l'enfance ou encore instituts médico-éducatifs

Les activités sont encadrées par **des éducatrices et éducateurs diplômé-e-s** issu-e-s des associations sportives partenaires.

En 2024, la Métropole souhaite relancer le dispositif du lundi 15 au vendredi 26 avril (hors week-end) **sur les parcs métropolitains de Parilly et Lacroix-Laval ainsi que sur des sites spécifiques à une pratique sportive (voile, natation, BMX ...).**

Elle souhaite ainsi s'appuyer sur l'expertise des associations sportives et le savoir-faire des éducatrices et éducateurs qui sont essentiels pour accueillir les enfants et jeunes dans de bonnes conditions.

Dans une volonté d'inclusion de tous les publics, une attention particulière pourra être portée sur les associations sportives étant en capacité de proposer une activité adaptée (avec précision du type de handicap, ...).

La Métropole de Lyon accompagne le déploiement de ces activités sur le territoire au travers d'un dispositif d'inscription en ligne et de la diffusion d'un programme détaillé des activités proposées.

Cet appel à projets a pour but de mettre en avant les associations sportives de différentes disciplines qui proposent une activité bénéfique pour la santé, source de plaisir mais également de lien social. Elles véhiculent, par le sport, des valeurs essentielles telles que le partage, le respect, ou encore le dépassement de soi.

Vous êtes une association sportive et vous souhaitez participer au dispositif ? Envoyez dès à présent votre dossier de candidature selon les modalités pages suivantes !



APPEL À PROJETS PRINTEMPS 2024
MÉTROPOLE VACANCES SPORTIVES
DU 15 AU 26 AVRIL 2024

OBJECTIFS

- > Proposer des **activités sportives gratuites et variées** aux jeunes
- > Permettre aux jeunes de **sortir de la sédentarité**
- > Déceler le potentiel et l'**attractivité des associations sportives** dans leurs propositions d'activités
- > Contribuer au bon fonctionnement de ces activités par un **encadrement qualitatif** de la part d'éducatrices et éducateurs diplômé-e-s

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES STRUCTURES

Pour répondre à l'appel à projets, il convient de respecter les critères suivants :

- Être :
 - > soit **un comité sportif métropolitain, départemental** ayant son siège social sur le territoire de la Métropole ou développant majoritairement ses activités quotidiennes sur le territoire de la Métropole ou **une ligue Auvergne-Rhône-Alpes** (quand il n'existe pas d'antenne départementale). En l'absence de Ligue régionale (rares cas dans certaines disciplines) un comité d'envergure régionale peut répondre. Les comités peuvent répondre à l'appel à projets, soit au titre du comité et/ou au titre des clubs affiliés,
 - > soit **un club sportif présent sur le territoire métropolitain** dès lors que le comité de la discipline ne propose pas une action coordonnée avec les clubs affiliés.
- Pour les activités nécessitant un lieu spécifique à la pratique, bénéficier de structures d'accueil adaptées **en accord avec la commune d'accueil** le cas échéant.
- Bénéficier d'une **structure encadrante dynamique et adaptée** (éducateurs, éducatrices diplômé-e-s ...).
- Les activités proposées doivent être **totale-ment gratuites** pour l'ensemble des bénéficiaires du dispositif.
- **Ne sont pas éligibles : les séjours, camps, sorties.**

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les porteurs de projets doivent être en mesure de formuler **avec précision** le type d'activité proposé, la tranche d'âge et le nombre de jeunes maximal pouvant être accueillis sur le dispositif.

Le dossier doit être **complet** et envoyé dans le respect du calendrier prévu.

Les associations sportives ne doivent pas être soutenues, pour le même projet, au titre d'un autre dispositif de la Métropole, sur la même période.

Les projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

- pertinence du projet par rapport au public ciblé
- nature de l'activité proposée (initiation, découverte ou perfectionnement)
- lieux d'accueil spécifiques (hors parcs métropolitains) quand la pratique le nécessite (ex. voile, natation ...) avec l'accord de la commune propriétaire de l'équipement le cas échéant
- qualité de l'encadrement proposé (éducateurs, éducateurs régulièrement formé-e-s, diplômé-e-s et/ou habilité-e-s à ce type d'encadrement dans le respect des règles et normes en vigueur pour la discipline)
- expérience antérieure à un dispositif ou à des actions similaires à « Métropole vacances sportives » est un plus mais pas une obligation





MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

La subvention attribuée au titre du présent appel à projets **ne pourra pas excéder 80 % du coût global** de l'action sans qu'elle ne dépasse les dépenses monétaires prévues pour le projet. Cela suppose la présence de fonds propres et/ou co-financements.

Les dépenses et recettes inscrites au budget ne doivent concerner et ne se justifier que dans le cadre du dispositif Métropole Vacances Sportives. Ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre de la subvention les goûters, les goodies ...

Certaines dépenses sont exclues de l'assiette (frais financiers, impôts et taxes, dotations aux amortissements, ...) dans ce cadre spécifique d'un projet.

Un budget doit être présenté **équilibré en recettes et en dépenses** et tenir compte de la subvention sollicitée auprès de la Métropole de Lyon, sans que celle-ci soit, pour autant, engagée sur le montant qui sera octroyé. Les aides apportées sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Des justificatifs de dépenses pourront être demandés aux bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent appel à projets.

Dans le cas de porteurs de projets qui proposent plusieurs actions, la Métropole de Lyon pourra être amenée à n'en retenir qu'une partie.

Le montant définitif de la subvention pourra être proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel.

COMMUNICATION

L'association sportive bénéficiaire de la subvention devra indiquer le soutien de la Métropole de Lyon sous forme littéraire ou de logo, sur tous les documents de promotion du dispositif (site internet, flyer, réseaux sociaux, ...).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Lancement de l'appel à projets : **lundi 20 novembre 2023**
- Date de clôture de dépôt des projets : **mercredi 20 décembre 2023**
- Validation définitive des projets retenus avec passage dans les instances métropolitaines : **de décembre à avril 2024**
- Notification des subventions : **mi-avril 2024**
- Déroulé des activités : **du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024 (hors week-end)**
- Remise du bilan journalier de fréquentation (avec précision nombre de filles / nombre de garçons), bilan financier, support(s) de communication : **avant le 31 mai 2024**
- Versement du solde de la subvention au regard du bilan transmis : **fin avril / fin mai 2024**

MODALITÉS DE RÉPONSE

- **Les documents relatifs à l'appel à projets « Métropole vacances sportives » printemps 2024 sont accessibles sur le site :** <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets>
- **Pour répondre**, le porteur de projet devra utiliser la plateforme en ligne <https://subventions.grandlyon.com> et remplir le dossier de demande de subvention correspondant.
- **Pour toute information complémentaire :**
Céline FERRAZZANO – Direction des Sports -
Tel : 04 26 83 94 65
cferrazzano@grandlyon.com ou mvs@grandlyon.com

